

LIGUE OUEST

99405/1A

Agrément n°04 355 123  
du ministère de la Jeunesse et des  
Sports

N° SIRET : 438 044 257 00022

Pôle activités

## NOTE D'ORGANISATION

### PHASE FINALE RUGBY à 7 de la LIGUE OUEST

**Vendredi 30 mars 2018 – LA FLECHE (72)**

Annexe 1 : Plan d'accès

#### **1. GÉNÉRALITÉS**

La phase finale de Rugby à 7 des clubs de la ligue Ouest réunit les clubs de la Normandie, de la Bretagne et des Pays de la Loire. Cette rencontre se déroule le 30 mars 2018 de 13h30 à 16h00 au stade de La Pépinière, 72200 La Flèche. Le vainqueur de cette journée participera au championnat national Rugby à 7 de la Fédération des Clubs de la Défense en juin en Île de France.

#### **2. ORGANISATION TECHNIQUE**

a) **Club Organisateur** : CSE PNM La Flèche - Franck FAULON : 02 43 48 60 93 - 06 67 86 34 39.

b) **Conseiller technique sportif « Rugby à 7 » de la ligue** :

Franck FAULON : 02 43 48 60 93 - 06 67 86 34 39.

Mail : franck.faulon@intradef.gouv.fr

c) **Règlement** :

Les rencontres se disputeront conformément aux règles de la Fédération Française de Rugby à 7.

d) **Formule** :

Tournoi avec un classement final. Match de 2 x 7 minutes à 2 x 10 minutes suivant le nombre d'équipes.

e) **Participation** :

Les équipes doivent être composées de 7 joueurs minimum et de 12 joueurs maximum. ATTENTION, POUR PARTICIPER CHAQUE JOUEUR ou JOUEUSE DEVRA ÊTRE EN **POSSESSION DE LA LICENCE FCD saison 2017 / 2018**. Un contrôle sera fait avant le début du tournoi, si un joueur ne peut présenter sa licence, il ne pourra pas jouer.

f) **Arbitrage** :

Il sera assuré par un arbitre bénévole du club de La Flèche.

### **3. DISPOSITIONS LOGISTIQUES**

**a) Transport :**

Le transport est à la charge des clubs participants.

**b) Accueil :**

A partir de 10h00 au Quartier Henri IV, 22 rue du Collège 72200 LA FLECHE. (Cf. plan annexe 1).

**c) Restauration :**

Repas au SRL du Quartier Henri IV, 22 rue du Collège 72200 LA FLECHE.

**d) Pot de clôture et récompenses :**

Le pot de clôture se déroulera après la fin des matchs à 15h30.

Un membre du comité Directeur de la ligue Ouest remettra les récompenses.

**e) Santé :**

Le soutien santé de la manifestation sera assuré conformément au règlement médical de la FCD (Appendice 4) et organisé pour que les éventuelles victimes soient secourues dans les délais inférieurs (ou au plus égaux) à ceux que supporteraient les accidentés de la voie publique.

Ce soutien santé doit répondre aux conditions préconisées par :

- La réglementation de la fédération délégataire ;
- La réglementation de droit public ;
- L'autorité d'accueil ;
- Le dirigeant de la ligue et/ou du club responsable de l'événement sportif ou par le conseiller technique sportif, en fonction des possibilités locales et institutionnelles. En cas d'incident, il sera fait appel au dispositif de secours civil (Pompiers ou SAMU). ***Un défibrillateur est disponible dans le gymnase.***

### **5. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES**

**a) Licences et documents :**

Chaque joueur devra être en possession de sa licence FCD 2017/2018. L'aptitude médicale est du ressort de chaque participant et également sous la responsabilité » du club qui a engagé ses adhérents à cette compétition.

**b) Engagement :**

Les engagements se feront exclusivement à l'aide de SYGEMA avant le **17 mars 2018** terme de rigueur. Frais de participation : **5€ par joueur.**

Les clubs utiliseront cette nouvelle application. Pour cela, ils doivent prendre contact avec le secrétariat de leur club.

**Attention :** L'inscription se faisant par SYGEMA, les clubs ne devront pas faire parvenir les chèques de participation à la ligue. Une facture correspondant aux nombres de joueurs et accompagnateurs sera envoyée aux clubs par le trésorier de la ligue.

**c) Financement :**

L'organisateur fera parvenir au secrétariat de la ligue Ouest la facture afférente à la prise en charge du déjeuner ainsi qu'au pot de clôture. ***Elle devra être établie au nom de la ligue Ouest de la FCD.***

**d) Assurances :**

La licence FCD couvre les risques dans les conditions du contrat y compris au cours des transports (véhicules inscrits sur le registre de sorties des véhicules du club).

**e) Droit à l'image :**

Tout participant autorise expressément la FCD et ses partenaires à utiliser les images (fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de cette compétition et sur lesquelles il pourrait apparaître), à des fins publicitaires, promotionnelles et d'information concernant les activités de la FCD pour la durée la plus longue prévue par la loi.

**f) Bilan activités et compte-rendu :**

A l'issue de la manifestation, le CTS de la ligue adresse aux différents destinataires la fiche bilan activités.

Le représentant de la ligue adresse un compte rendu succinct sur le déroulement de la compétition à Patrick BUSSARD mail : [bussard.patrick@wanadoo.fr](mailto:bussard.patrick@wanadoo.fr)

## **6. DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Dans le cadre de la charte du développement durable de la FCD l'objectif est de développer les « bonnes pratiques » d'où l'obligation de :

- favoriser l'utilisation des transports collectifs et les modes de déplacement ou le covoiturage ;
- lutter contre la pollution sonore et visuelle lors des manifestations ;
- nettoyer et rendre propres les sites en organisant la collecte des déchets ;
- promouvoir une gestion moderne et nouvelle des déchets produits.

**Gérard HAUSE**

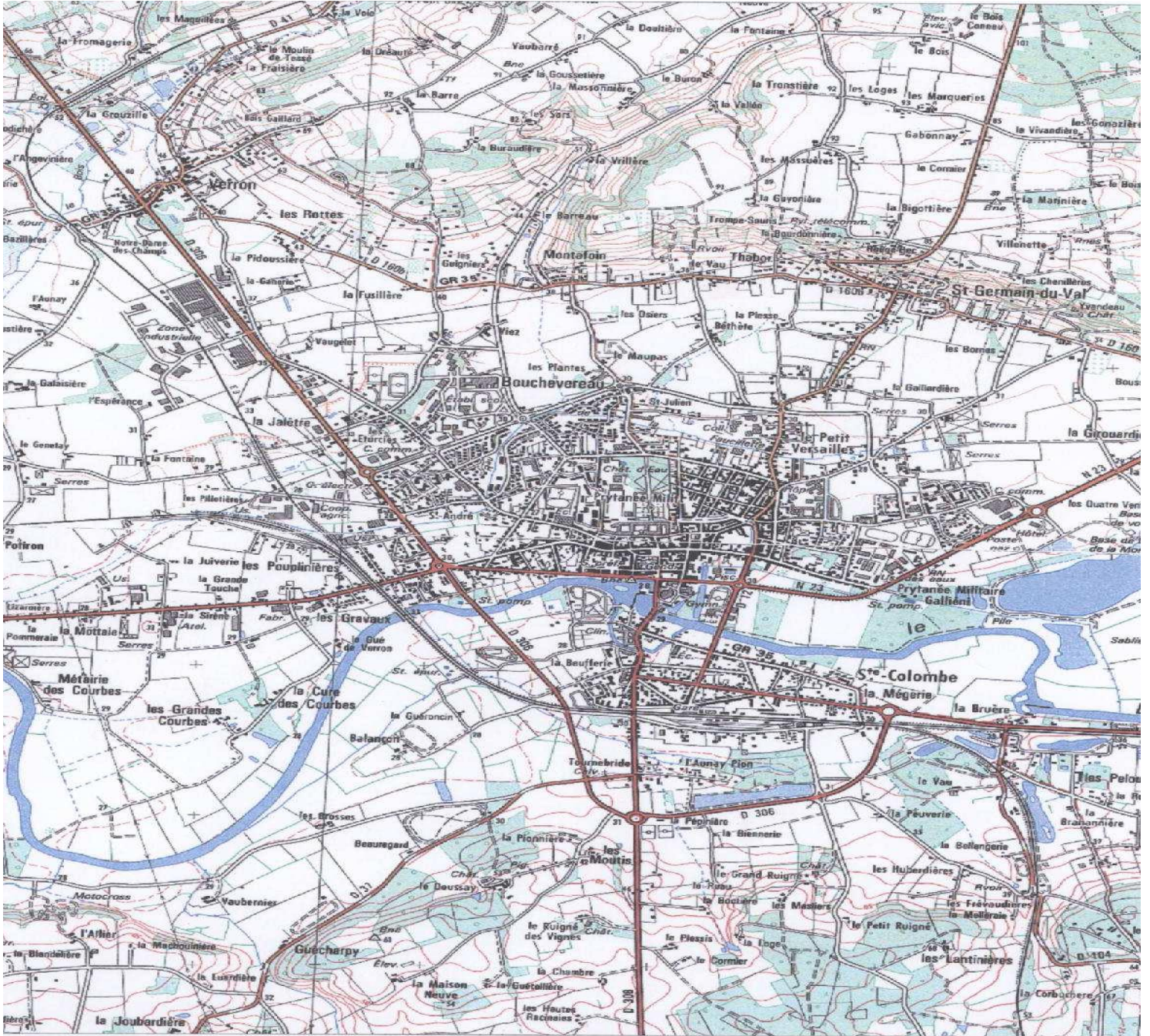
Vice-président de la ligue Ouest  
Coordonnateur des activités.



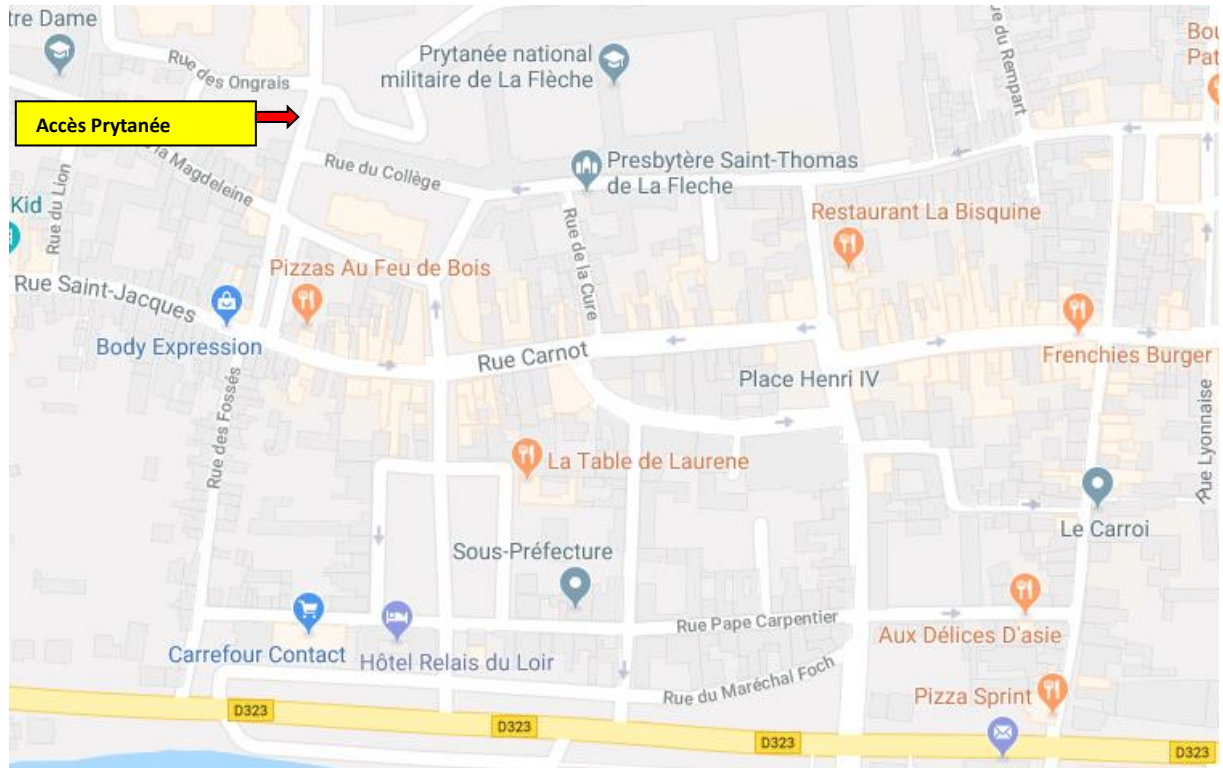
Destinataires (par courriel) :

- Président de la ligue Ouest ;
- Comité directeur de la LO ;
- Présidents des clubs LO/FCD ;
- Conseiller Technique Sportif « Rugby à 7 » de la ligue Ouest.

# ANNEXE 1 PLAN D'ACCÈS



## Centre de la Flèche



## 22 rue du collège La Flèche

